

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 juillet 2011.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 8, NUMÉRO 1, MAI 2011

SOMMAIRE

- ▶ Mot du président-directeur général
- ▶ Encadrement des entreprises de services monétaires
- ▶ Les commentaires reçus à la suite de la consultation sur la distribution sans représentant sont disponibles
- ▶ Sondage SOM – Autorité des marchés financiers
- ▶ Journée éducation de l'Autorité
- ▶ À indiquer dans votre agenda
- ▶ Nouvelles grilles budgétaires disponibles
- ▶ Vous avez subi des pertes importantes sur vos placements : prenez garde aux fraudeurs !
- ▶ Les ACVM offrent gratuitement une application mobile de gestion financière
- ▶ Consultations publiques en cours
- ▶ Ma première carte de crédit, je m'assume !

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Comme vous le savez tous, j'ai remplacé Jean St-Gelais à la tête de l'Autorité des marchés financiers en février dernier. Je prends la direction d'un organisme mature et pour lequel je poursuivrai rigoureusement, avec toute l'équipe en place, la mission qui nous a été confiée, et ce, dans un souci de continuité de ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

À titre de régulateur, notre rôle va bien au-delà de l'application des lois. Notre préoccupation est de maintenir l'équilibre entre le développement de l'industrie des services financiers et la protection des consommateurs. L'Autorité est là pour comprendre les enjeux des intervenants d'un secteur en constante évolution, et pour mettre de l'avant des solutions réglementaires dans le respect et la protection des consommateurs de produits et services financiers.

D'ailleurs, plusieurs projets vont mobiliser l'Autorité dans les prochains mois.

Des consultations publiques importantes seront

organisées concernant notamment :

- l'avenir de la Bourse de Montréal dans le contexte de la fusion des bourses de Toronto et de Londres. Aujourd'hui, on mesure toute l'importance de la clause imposée par l'Autorité lors de la fusion des bourses de Toronto et Montréal en 2008 qui permet de bloquer une telle transaction lorsqu'il y a plus de 10 pour cent de la propriété qui change. C'est un des exemples de ce que l'Autorité peut faire pour assurer le développement du secteur financier québécois;
- l'avenir du fonds d'indemnisation des services financiers;

- le dossier de l'épargne collective.

Comme vous le constaterez à la lecture de cette info-lettre, l'Autorité va également encadrer une toute nouvelle clientèle, les entreprises de services monétaires qui offrent des services de guichet automatique, d'émission de chèques de voyage par exemple. Ces entreprises vont devoir maintenant obtenir un permis de l'Autorité pour pouvoir exercer leurs activités. Des séances d'information ont d'ailleurs été organisées les 12 et 14 avril, à Montréal et à Québec, afin de renseigner cette clientèle.

Nous sommes aussi dans la dernière ligne droite concernant le projet de commission pancanadienne de valeurs mobilières. La Cour d'appel de l'Alberta et la Cour d'appel du Québec se sont déjà prononcées contre le projet fédéral. La Cour suprême du Canada est présentement en train d'entendre cette cause.

En ce qui concerne la protection du public, nous mettons tout en œuvre pour susciter un plus grand intérêt chez les consommateurs pour qu'ils acquièrent des connaissances en matière financière. Nous voulons les toucher plus directement par le biais d'outils de communication comme la télé et la radio, mais aussi par le Web et les médias sociaux.

Nous sommes convaincus que l'éducation financière constitue un moyen de prévention très important et tout à fait complémentaire au travail de détection de nos équipes spécialisées en enquête et en inspection. Celles-ci poursuivent d'ailleurs leur excellent travail et nous avons pu ainsi accroître de façon marquée notre capacité d'intervention pour lutter contre la criminalité financière.

Je vous invite donc que vous soyez intervenants de l'industrie ou investisseurs à surveiller par le biais de notre site Web les diverses activités qui vous concernent, entre autres, les consultations publiques. Ce sont des moments privilégiés pour vous rencontrer et mieux comprendre vos préoccupations et ainsi proposer des projets de réglementation, des lignes directrices ou encore de mettre en place certaines initiatives en lien direct avec vos besoins et enjeux.

Mario Albert

[retour au sommaire](#)

ENCADREMENT DES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Le projet est enclenché !

Le 10 décembre 2010, l'Assemblée nationale a sanctionné la *Loi sur les entreprises de services monétaires* qui sera appliquée par l'Autorité. Cette nouvelle loi imposera aux entreprises qui offrent des services de change de devises, de transfert de fonds, d'émission de chèques de voyage, de mandats ou de traites, d'encaissement de chèques ou qui exploitent un guichet automatique privé, l'obligation d'obtenir un permis de l'Autorité pour exercer.

Toutefois, certaines institutions comme les banques, les caisses populaires et les assureurs, ne seront pas soumises aux obligations de cette loi.

Les 12 et 14 avril, l'Autorité a organisé des séances d'information publiques à Québec et à Montréal, afin d'informer l'industrie sur le développement de ce nouvel encadrement et de recueillir ses commentaires.

Déjà, plusieurs directions sont impliquées dans le projet ESM et plus d'une vingtaine d'employés de l'Autorité travaillent à la mise en œuvre de cet encadrement, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2012.

Vous pouvez suivre les développements du projet dans la [section ESM du site Web](#) !

[retour au sommaire](#)



LES COMMENTAIRES REÇUS À LA SUITE DE LA CONSULTATION SUR LA DISTRIBUTION SANS REPRÉSENTANT SONT DISPONIBLES

L'Autorité des marchés financiers a procédé à une [consultation publique sur la distribution sans représentant](#) entre le 26 novembre 2010 et le 25 février 2011. Les commentaires reçus au terme de cette consultation, de même que le document de consultation préparé par l'Autorité sont dorénavant disponibles dans la section « [Consultations publiques antérieures](#) » sous la rubrique « [Assurances](#) ».

[retour au sommaire](#)

SONDAGE SOM – AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS



Moins d'un Québécois sur deux sait reconnaître une offre trop belle pour être vraie

Bien que 78 % des Québécois se disent à l'abri de la fraude, moins d'un Québécois sur deux se méfierait d'une offre d'investissement offrant un rendement de 2 % par mois, soit près de 27 % sur une base annuelle. Ces constatations pour le moins paradoxales sont tirées des données d'un [sondage SOM – Autorité des marchés financiers](#) effectué par le biais d'Internet auprès de 1 006 répondants entre le 4 et le 7 mars 2011.

Le sondage révèle également qu'un Québécois sur deux (50 %) avoue ne pas très bien connaître les produits et services financiers, mais qu'une proportion encore plus grande (59 %) se dit ouverte à acquérir de nouvelles connaissances. Il indique également que les Québécois se réfèrent en premier lieu à leur institution financière ou à leur représentant lorsqu'il est question de s'informer en matière de finances personnelles et d'investissement.

Les résultats de ce sondage ont été rendus publics en marge de la Journée éducation du 5 avril 2011, une rencontre organisée pour une deuxième fois par l'Autorité et qui réunit divers partenaires intéressés par l'éducation financière au Québec. L'objectif de cette rencontre est de partager les visions, préoccupations et expériences des divers intervenants qui offrent des programmes d'éducation financière en vue de développer une plus grande synergie entre eux.

[retour au sommaire](#)



JOURNÉE ÉDUCATION DE L'AUTORITÉ

Un événement qui a sa place dans le domaine de l'éducation financière au Québec

Avec le succès remporté par la Journée éducation organisée pour la première fois en novembre 2009, l'Autorité a décidé de faire de cette journée, un événement récurrent.

De fait, le 5 avril dernier, la deuxième édition de la Journée éducation a regroupé à Montréal plus d'une soixantaine de partenaires et d'experts intéressés par l'éducation financière au Québec.

L'objectif d'une telle journée est de maintenir actif un réseau québécois en éducation financière et ainsi créer une synergie fructueuse entre les différents organismes et associations qui offrent des programmes d'éducation financière.

Comme invité d'honneur pour cette journée, le ministre délégué aux Finances, monsieur Alain Paquet, a donné son appui aux démarches de l'Autorité et des autres organismes envers leur volonté d'accroître le niveau de littératie financière chez les consommateurs québécois. Il a d'ailleurs souligné que « L'éducation de la population en matière de finances constitue un défi majeur que nous devons relever... nous devons développer au Québec une attitude encore plus proactive à l'égard de l'éducation financière des citoyens et de l'épargne en particulier. »

Dans le même ordre d'idées, monsieur Albert, président-directeur général de l'Autorité, a présenté la nouvelle approche stratégique de l'Autorité en matière d'éducation financière. Cette approche vise notamment à accroître les retombées des initiatives éducatives menées par l'Autorité et à mieux comprendre les clientèles pour être en mesure d'offrir des outils pertinents et adaptés. Ces outils représentent un complément d'information objective qui peut contribuer à accroître les connaissances financières des consommateurs et leur permettre de faire des choix éclairés avec leur représentant, ce dernier étant identifié par une majorité de Québécois comme la principale source d'information en matière financière.

La collaboration déjà établie avec de nombreux partenaires, et appelée à se développer avec divers intervenants de l'industrie, constitue un gage du succès de l'application de la stratégie de l'Autorité qui sera ainsi en mesure de développer des outils qui répondent plus adéquatement aux besoins des consommateurs de produits et services financiers.

[retour au sommaire](#)

The logo features the words 'RENDEZ VOUS' in large, bold, white capital letters on a dark blue background. To the right, the word 'AVEC' is in a smaller white box. Below this, 'L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS' is written in white capital letters on a lighter blue background.

À INDIQUER DANS VOTRE AGENDA

Le lundi 14 novembre prochain se tiendra la 6e édition du **Rendez-vous avec l'Autorité** au Palais des congrès de Montréal. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le [site Web de l'Autorité](#) régulièrement.

[retour au sommaire](#)

NOUVELLES GRILLES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES

- Avez-vous récemment fait le bilan de vos finances personnelles ?

- À combien s'élèvent vos dettes, vos épargnes et vos investissements ?
- Avez-vous déjà pris le temps de bien identifier l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses ?

Si vous ne connaissez pas la réponse à certaines de ces questions, ou si une ou des réponses ne vous conviennent pas, utilisez les grilles budgétaires en ligne, dans la section Renseignez-vous, sous la rubrique [Finances personnelles de notre site Web](#).

[retour au sommaire](#)

SOYEZ À VOTRE AFFAIRE pour ne pas perdre vos affaires !

VOUS AVEZ SUBI DES PERTES IMPORTANTES SUR VOS PLACEMENTS

Prenez garde aux fraudeurs !

Certains fraudeurs profitent du fait que vous avez subi des pertes sur vos investissements pour vous faire une offre difficile à refuser : on vous offre de racheter vos placements à un prix plus élevé que leur valeur réelle. Par exemple, vous aviez payé 2 \$ pour chaque action. Ces actions ne valent plus que 0,06 \$ aujourd'hui. On vous offre de vous les racheter pour 1 \$ l'action. On vous explique que certaines personnes ont intérêt à vous acheter vos actions plus cher que leur valeur, car ils obtiennent alors des pertes en capital qui leur feront épargner beaucoup d'impôt. En acceptant cette offre, vous devrez toutefois payer des frais importants pour effectuer le transfert. Ces frais étant payés, les fraudeurs disparaissent avec cet argent et « oublient » de vous racheter vos actions.

La fraude précédente est l'une des 12 fraudes présentées dans le guide *Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires !* version 2011. Le guide contient encore plus de fraudes classiques dont il faut se méfier et contient toujours les 5 étapes à suivre avant d'investir afin d'éviter la fraude.

Le guide est disponible sur le [site Web de l'Autorité des marchés financiers](#). Vous pouvez également en commander gratuitement une copie en communiquant avec nous au 1 877 525-0337.

[retour au sommaire](#)



LES ACVM OFFRENT GRATUITEMENT UNE APPLICATION MOBILE DE GESTION FINANCIÈRE

Afin de suivre de près son épargne et ses dépenses

Les jeunes Canadiens qui souhaitent mieux comprendre et contrôler leurs dépenses disposent désormais d'une nouvelle application pour y arriver, offerte gratuitement par les autorités en valeurs mobilières. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont lancé une nouvelle application mobile de gestion financière **gratuite** et un site Web interactif appelé [Mon Faites que ça compte](#) pour aider les jeunes à mieux comprendre et surveiller leurs habitudes de consommation en temps réel.

L'application pratique *Mon Faites que ça compte* leur permet de suivre à la trace l'argent gagné et dépensé chaque jour, de se fixer des objectifs d'épargne, de surveiller leurs habitudes financières et de partager instantanément leurs trucs pour dépenser intelligemment.

Cet outil favorisera l'acquisition de saines habitudes financières avant même l'âge adulte.

[retour au sommaire](#)

CONSULTATIONS PUBLIQUES EN COURS

Plusieurs consultations sont en cours jusqu'à la fin juillet 2011, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité à la section [Consultations publiques](#) pour en connaître davantage.

[retour au sommaire](#)

MA PREMIÈRE CARTE DE CREDIT

JE M'ASSUME!



NOUVELLE PUBLICATION

Ma première carte de crédit, je m'assume !

L'Autorité vient de publier une nouvelle brochure s'adressant aux jeunes adultes. Elle contient toute l'information à connaître au moment de l'acquisition d'une première carte de crédit. *Comment ça fonctionne ? Comment la gérer ? La limite de crédit, les intérêts, etc.* N'hésitez pas à la consulter en ligne sur le [site Web de l'Autorité](#) ou à communiquer avec le Centre d'information au 1 877 525-0337 pour la commander.

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.